ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique forestière

Question écrite n° 82953

Texte de la question

M. Pierre Forgues attire l'attention de M. le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche sur le devenir de la forêt française. Bien que le Grenelle de l'environnement ait conclu à la nécessité pour la France de produire plus de bois et de mieux en valoriser les usages, on constate que depuis 1997, date de la disparition du Fonds forestier national (FFN), le renouvellement des forêts s'effectue essentiellement par régénération naturelle entraînant une insuffisance dans le reboisement actuel. Il lui demande quelles mesures le Gouvernement compte prendre pour que la France dispose en quantité suffisante de bois qui puissent être exploités et transformés et ainsi renforcer le dynamisme de la filière bois.

Texte de la réponse

Le Gouvernement a pris connaissance avec attention du diagnostic des professionnels de la filière bois, marchands grainiers, pépiniéristes et industriels de la transformation du bois, quant au risque de déficit en bois résineux, en raison de reboisements insuffisants. C'est une des raisons qui ont conduit le ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche (MAAP) à faire de l'aide au reboisement des parcelles sinistrées par les tempêtes l'une des premières priorités de son action. Ainsi, environ 300 000 hectares ont été reconstitués avec l'aide de l'État après les tempêtes de décembre 1999, ce qui représente la plantation de près de 360 millions de plants sur dix ans. S'agissant des parcelles touchées par la tempête Klaus de janvier 2009, il est prévu de reconstituer 150 000 hectares, ce qui représente environ 180 millions de plants. L'encouragement de l'État au reboisement s'appuie également sur un dispositif fiscal, le DEFI travaux, dont le plafond de dépenses déductibles a été multiplié par 5 à compter de 2009, suite au Grenelle de l'environnement. Par ailleurs, la mesure 122 du plan de développement rural hexagonal (PDRH) permet, sous certaines conditions, d'aider à l'amélioration des peuplements de faible valeur économique. La forêt française est composée aux deux tiers d'essences feuillues dont le renouvellement fait appel de plus en plus fréquemment à la régénération naturelle, technique de mieux en mieux maîtrisée par les sylviculteurs. Cette évolution des techniques sylvicoles vers un mode de renouvellement appuyé sur la dynamique naturelle des essences répond à des préoccupations très diverses. Le recours à cette technique peut être motivé par des considérations d'ordre économique, écologique ou paysager. Il ne paraît dès lors pas opportun d'opposer les techniques de renouvellement entre elles, mais bien de valoriser les productions ligneuses par un développement des marchés du bois matériau ou bois énergie. L'ensemble des actions du MAAP, qui s'inscrivent dans les suites du discours du Président de la République du 19 mai 2009 à Urmatt, vise ainsi à stimuler un développement durable de l'ensemble de la filière bois, notamment par un développement de l'utilisation du bois.

Données clés

Auteur : M. Pierre Forgues
Circonscription : Hautes-Pyrénées (1re circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 82953

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/13/questions/QANR5L13QE82953

Rubrique : Bois et forêts
Ministère interrogé : Alimentation, agriculture et pêche
Ministère attributaire : Alimentation, agriculture et pêche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 6 juillet 2010, page 7443
Réponse publiée le : 31 août 2010, page 9454